

# Catalogue de formations 2026

Instituts de formation en soins infirmiers  
et aides-soignants (IFS/IFAS)

pour les professionnels  
de la santé

Mise à jour en janvier 2026



# Sommaire

<b>Sommaire .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>Développement des compétences professionnelles .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1 Actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021.....</b>	<b>7</b>
<b>1.2 Formation modulaire à destination des ASH.....</b>	<b>9</b>
<b>1.3 Tutorat infirmier .....</b>	<b>10</b>
<b>1.4 Tutorat aides-soignants .....</b>	<b>11</b>
<b>1.5 Sensibilisation au toucher-détente un soin de confort et de relation .....</b>	<b>13</b>
<b>Développement personnel dans l'exercice professionnel .....</b>	<b>14</b>
<b>1.1 Accompagnement VAE Aide-soignante.....</b>	<b>15</b>
<b>Informations pratiques .....</b>	<b>16</b>
<b>Conditions générales de vente.....</b>	<b>16</b>
<b>Règlement intérieur .....</b>	<b>18</b>



## Introduction

Les instituts de formation en soins infirmier et aide-soignant du Pôle Santé Sarthe et Loir sont situés au 12 rue du Léard - 72200 à La Flèche. Ils sont agrés pour la formation initiale : cursus de formation en soins infirmiers et formation aide-soignante.

Certifié Qualiopi, Il dispense également de la formation continue pour les partenaires de notre territoire par du personnel expert dans les domaines attendus (Infirmiers, formateurs permanents en institut de formation aide-soignante, Cadre de santé...). Nous vous remercions de la confiance que vous nous accorderez.

**FORMATION ET HANDICAP**  
**C'EST POSSIBLE !**



**Personnes en situation de handicap** : nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une phase d'analyse des besoins sera réalisée pour identifier les conditions de faisabilité de la formation et/ou les aménagements possibles.

**Nous pouvons répondre à toutes demandes de formations correspondant à un besoin particulier de votre établissement ou de vous-même. N'hésitez pas à nous contacter.**

### Formations sur site

Les instituts peuvent éventuellement organiser des formations personnalisées « en intra-muros » dans les établissements de soins ou les établissements médico-sociaux.

Les objectifs et les périodes de formation seront à définir à la suite d'un entretien d'analyse des besoins.

## Notre équipe pédagogique

### Institut de formation en soins infirmier (IFSI)

- BOUTET Paméla, Formatrice - Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.
- BRIAND Hélène, Formatrice - DIU Santé au travail / DIU Santé publique, formatrice secours et soins d'urgences aux personnes.
- CORDIER Corinne, Formatrice - Master 2 Management et administration des entreprises, diplôme universitaire (DU) éthique de la santé.
- LATOUR Nadine, Formatrice - Master 2 Management et administration des entreprises, parcours santé, diplôme universitaire d'Hygiène Hospitalière et d'Epidémiologie Infectieuse, attestation Universitaire de Formateur à la Simulation en Santé.
- LE PECULIER Virginie, Formatrice - Diplôme Universitaire Gestion des risques dans les établissements de santé, attestation universitaire de formateur à la simulation en santé, attestation d'habilitation pour la formation aux gestes et soins d'urgences niveau 1 et 2 et NRBC.
- MARTIN Barbara, Formatrice - Master 2 en Sciences de l'Éducation et de formation, Master 1 Sciences Ingénierie et Management, attestation Universitaire de formateur en simulation en santé.
- MEUNIER Géraldine, Formatrice - Diplôme Universitaire de management en proximité de santé.
- ORIEUX Fabien, Formateur - Master 2 Management et administration des entreprises-parcours santé, attestation universitaire de formateur en simulation en santé, diplôme universitaire de recherche paramédicale en santé.
- PASTURE Aurore, Formatrice - Diplôme d'Etat Infirmier IFAS

### Institut de formation en soins infirmier (IFSI)

- BODEREAU Stéphanie, Formatrice Responsable pédagogique et référente handicap - Master 2 : Sciences de l'Éducation
- GOUSSIN Mathilde, Formatrice - Diplôme d'Etat Infirmier
- GRAVELEAU Valérie, Formatrice - Diplôme d'Etat Infirmier



## **Développement des compétences professionnelles**

## 1.1 Actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021

### Objectifs pédagogiques

- Appréhender les changements liés au contexte socio-économiques et politiques
- Cerner les notions de compétences et d'évaluation à travers les différents référentiels (référentiels d'activités, de compétences et de formation)
- Identifier les principes et les modalités pédagogiques de la formation aide-soignante
- Rendre explicite les modalités et les critères d'évaluation des élèves au regard des objectifs de la formation
- Situer son champ de compétences et de responsabilités dans le cadre de la collaboration infirmière et aide-soignante
- Identifier la place de l'élève aide-soignant dans sa formation
- Appréhender la notion de tutorat
- Repérer les rôles et les missions des différents acteurs : le stagiaire, les professionnels de proximité, le tuteur, le maître de stage et les formateurs
- Valoriser les compétences des professionnels aides-soignants dans l'accompagnement des stagiaires
- Créer une dynamique d'équipe autour de l'accompagnement des stagiaires
- Développer la confiance en soi pour favoriser l'accompagnement des élèves dans leur processus d'apprentissage
- S'approprier le rôle et les missions du tuteur, ainsi que ses compétences et son positionnement
- Favoriser la réflexivité de l'élève en stage

**Durée : 3 jours (21h)**

**Public :** Aides-soignants

**Pré-requis :**

Être titulaire du DEAS avant juin 2021, accueillant des élèves en stage et ayant des fonctions d'encadrement.

**Nombre de participants :**

- 6 minimum
- 15 maximum

**Outils pédagogiques :**

- Quiz d'évaluation des connaissances en début et en fin de programme
- Synthèse du tour de table de début et fin de programme
- Bilan individuel et collectif de fin de formation
- Bilan de l'impact de la formation à 6 mois et un an

**Taux de satisfaction des participants en 2025 :**

**94.20 %**

## Contenu de la formation

### Jour 1

- Mesurer les paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte et de l'enfant
- Relever et analyser les données issues de ces mesures par rapport à des normes
- Alerter en cas d'écart observé et tracer la donnée avec exactitude de l'enfant.

### Jour 2

- Mettre en œuvre les soins personnalisés en situation aiguë en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation
- Evaluer la qualité du soin réalisé
- Identifier les éléments à réajuster
- Réajuster son intervention

### Jour 3

- Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires
- Repérer les situations à risque, en particulier la maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter
- Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une collaboration pluri professionnelle
- Evaluer les mesures mises en œuvre le cas échéant

---

<b>Dates</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 22, 23, 24 Juin 2026</li></ul>	<b>Lieu</b> <p>Instituts de formation IFSI/IFAS - PSSL 12, rue du petit Renard 72200 La Flèche</p>	<b>Tarifs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 360 € par personne pour les 10 jours</li></ul>
---	--	--

## 1.2 Formation modulaire à destination des ASH



**Durée : 10 jours (70h)**

**Public :** Tous professionnels

**Pré-requis :**

ASH exerçant en EHPAD, SAAD ou établissement de santé, public ou privé, depuis au moins 3 mois  
Ouverte aux demandeurs d'emploi depuis 2022

**Nombre de participants :**

- 6 minimum
- 12 maximum

**Outils pédagogiques :**

- Pertinence des échanges, d'un intérêt pour le travail en collaboration,
- Repérage de la motivation pour une activité auprès de la personne âgée
- Quizz sur les connaissances et acquisitions
- Evaluation de fin de formation sur l'ensemble du contenu

**Objectifs pédagogiques**

- Apporter les connaissances de base indispensables pour participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne-âgée, sous la responsabilité d'un cadre de santé et en collaboration avec l'ensemble des soignants
- Aider une personne-âgée dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie
- Réaliser des soins d'hygiène et de confort quotidiens en utilisant des techniques appropriées

**Contenu de la formation**

- Module 1 : Prendre soin de la personne-âgée (17h)
- Module 2 : Répondre aux besoins de la personne-âgée (18h)
- Module 3 : Protéger la personne-âgée (7h)
- Module 4 : Aider à la réalisation des soins (21h)  
+ 1 jour de bilan soit 7h (à distance de la fin de la formation)

**Taux de satisfaction des participants en 2025 :**

**87,70 %**

**Dates**

- 1-2-3 Juin 2026
- 8-9-10 Juin 2026
- 15-16-17 juin 2026
- 7 septembre 2026

**Lieu**

Instituts de formation IFSI/IFAS - PSSL  
12, rue du petit Renard  
72200 La Flèche

**Tarifs**

- 980 € par personne pour les 10 jours

### 1.3 Tutorat infirmier

**Durée : 3 jours (21h)**



**Public :** infirmiers

**Pré-requis :**

Infirmiers accueillant des étudiants en stage et ayant des fonctions d'encadrement.

**Nombre de participants :**

- 6 minimum
- 12 maximum

**Outils pédagogiques :**

- En attente du nouveau référentiel

**Formateurs :**

- LE PECULIER Virginie
- BRIAND Hélène

#### Objectifs pédagogiques

- S'approprier le référentiel de formation infirmier
- Développer les compétences nécessaires à la fonction tutorale
- Analyser la pratique du tuteur infirmier

#### Contenu de la formation

- La présentation du référentiel de formation infirmier (jour 1)
- Le rôle et la place du tuteur (jour 2)
- L'approfondissement (jour 3)

**Taux de satisfaction des participants en 2025 :**

**90.5 %**

#### Dates

A venir (dans l'attente du nouveau référentiel)

#### Lieu

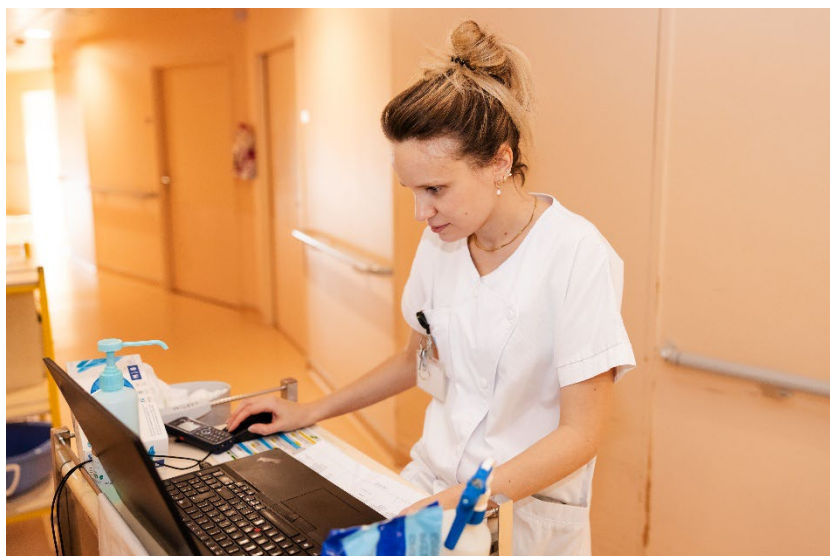
Instituts de formation IFSI/IFAS - PSSL  
12, rue du petit Renard  
72200 La Flèche

#### Tarifs

- 450 € par personne pour les 3 jours

## 1.4 Tutorat aides-soignants

**Durée : 2 jours (14h)**



**Public :** Tous professionnels

**Pré-requis :**

Aides-soignants accueillant des élèves et des étudiants en stage

**Nombre de participants :**

- 6 minimum
- 12 maximum

**Outils pédagogiques :**

- Présentation suivie d'échanges
- Questions-réponses
- Mise en situation pratique

### Objectifs pédagogiques

- Actualiser les connaissances sur la fonction et le référentiel de formation aide-soignant
- Intégrer les concepts et outils d'accompagnement du stagiaire (tutorat, objectifs, compétences, outils de suivi, modalités d'évaluation des compétences)
- Maîtriser le raisonnement clinique et l'écriture d'une démarche clinique et démarche de soins en vue d'accompagner l'élève dans cet apprentissage.

**Taux de satisfaction des participants en 2025 :**

**100 %**

## Contenu de la formation :

### Jour 1 - La présentation des référentiels de formation

#### Apports cognitifs sur le concept de compétence :

- Le référentiel d'activités et de compétences, les modalités d'accès à la formation : VAE, Modalités de sélection, formation professionnelle continue, et le contenu de la formation
- Atelier d'analyse des pratiques professionnelles : échanger avec les participants sur les publics rencontrés et l'incidence sur la formation
- Place du tuteur dans la formation
- Apports cognitifs sur : le rôle du tuteur de stage, du cadre, de l'encadrants aides-soignants, et le concept d'évaluation
- Présentation des outils pédagogiques utilisés lors des stages : carnet de bord, feuille de stage, utilisation di portfolio, bilan de demi stage
- Définition de l'alternance, et la place du stage dans la formation et le projet pédagogique
- Atelier d'analyse des pratiques professionnelles pour :
- Echange avec les participants sur leur pratique de tuteurs : éléments facilitants, difficultés rencontrées

### Jour 2

#### Apports cognitifs sur le concept de compétence :

- Le référentiel d'activités et de compétences, les modalités d'accès à la formation : VAE, Modalités de sélection, formation professionnelle continue, et le contenu de la formation
- Atelier d'analyse des pratiques professionnelles : échanger avec les participants sur les publics rencontrés et l'incidence sur la formation
- Place du tuteur dans la formation
- Apports cognitifs sur : le rôle du tuteur de stage, du cadre, de l'encadrants aides-soignants, et le concept d'évaluation
- Présentation des outils pédagogiques utilisés lors des stages : carnet de bord, feuille de stage, utilisation di portfolio, bilan de demi stage
- Définition de l'alternance, et la place du stage dans la formation et le projet pédagogique
- Atelier d'analyse des pratiques professionnelles pour :
- Echange avec les participants sur leur pratique de tuteurs : éléments facilitants, difficultés rencontrées

<b>Dates</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 11 et 12 juin 2026</li></ul>	<b>Lieu</b> <p>Instituts de formation IFSI/IFAS - PSSSL 12, rue du petit Renard 72200 La Flèche</p>	<b>Tarifs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 240 € par personne pour les 2 jours</li></ul>
---	---	---

## 1.5 Sensibilisation au toucher-détente un soin de confort et de relation

**Durée : 3 jours (21h)**

### Objectifs pédagogiques

- Mieux appréhender le toucher-détente® dans le soin (application, représentation ...)
- Connaître et pratiquer des manœuvres de base pour le massage-détente au cours de l'hospitalisation d'un patient
- Savoir repérer les besoins, les situations cliniques en lien avec des problématiques identifiées par les équipes.

### Contenu de la formation

#### Jour 1

- Présentation individuelle de chacun des participants (le parcours, les pratiques et les connaissances sur le toucher-détente® dans les soins, les attentes, les besoins individuels et/ou collectifs)
- Réflexion sur les représentations du toucher dans le soin
- Jeux de rôle, connaissance de soi, mise en confiance
- Ateliers de pratique (mains, pieds, visage, dos habillé ...)
- Initiation aux manœuvres de base lors des soins d'hygiène, de confort

#### Jour 2

- Ateliers de pratique utilisée au quotidien, apprentissage en binôme
- Echanges et analyse des pratiques appliquées

#### Jour 3

- Retour d'expérience (1 mois après les 2 journées)

**Public :** professionnels soignants

#### Pré-requis :

Exercer une activité de soins auprès de patients

#### Nombre de participants :

- 6 minimum
- 12 maximum

#### Outils pédagogiques :

- Exercices pratiques

#### Formateur :

Nicole CORDIER- praticienne bien être  
Attestation de formateur en toucher détente

**Taux de satisfaction des participants en 2025 :**

**92.70 %**

#### Dates

- 16, 17 mars et 10 avril 2026

#### Lieu

Instituts de formation IFSI/IFAS - PSSL  
12, rue du petit Renard  
72200 La Flèche

#### Tarifs

- 360 € par personne pour les 3 jours



## **Développement personnel dans l'exercice professionnel**

## 1.1 Accompagnement VAE Aide-soignante

**Durée : 3 jours (21h)**

### Objectifs pédagogiques

L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience a pour finalité :

- d'aider le candidat à repérer et décrire les activités de ses expériences professionnelles qu'il a exercées en relation avec le référentiel du diplôme visé et les compétences exigées pour l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant.
- d'aider le candidat à traduire ses activités en compétences pour valoriser ses expériences professionnelles
- d'assister le candidat dans l'écriture de ses acquis
- de préparer le candidat à argumenter son dossier lors de l'entretien avec le jury.

### Contenu de la formation

L'accompagnement VAE se fera de la manière suivante :

- entretiens individuels en présentiel avec un formateur référent, expert du diplôme d'état d'aide-soignant afin de finaliser le choix des situations et d'aider à leurs analyses
- échanges à distance (mail, téléphone)
- mise à disposition de ressources documentaires (accès au CDI de l'institut, remise de documents par le formateur accompagnateur
- oral d'entraînement sur chacune des compétences
- oral blanc face à un jury composé de 2 à 3 formateurs de l'institut
- planning de chaque candidat à la VAE est individualisé. Un échéancier est donné à titre indicatif, celui-ci est modifiable à tout moment en fonction de la progression du candidat.

### Public :

- Personne exerçant déjà une activité dans les structures d'accompagnement aux personnes,
- Toute personne salariée, non salariée, bénévole ou volontaire, demandeur d'emploi

### Nombre de participants :

- Suivi individuel

### Outils pédagogiques :

- Livret de suivi d'accompagnement qui témoigne des différentes rencontres et des axes d'amélioration proposés.

### Formateur :

Un Infirmier ou cadre de santé formateur, référent et expert du diplôme d'état d'aide-soignant et ayant une expérience avec participation à des jurys VAE.

**Taux de satisfaction des participants en 2024 :**

**100 % (1 candidat)**

### Dates

- à la demande

### Lieu

Instituts de formation IFSI/IFAS - PSSS  
12, rue du petit Renard  
72200 La Flèche

### Tarifs

- 1200 € par personne

## Informations pratiques

### Se rendre à l'institut de formation

Adresse : 12, rue du petit Renard – 72200 La Flèche  
Stationnement voiture gratuit sur place

En bus par la ligne 203 (Gare routière <> Maison de retraite).

Descendez à l'arrêt Maison de retraite, puis marcher environ 5 minutes jusqu'à l'institut de formation.

#### Bon à savoir

A l'issue des formations : un support d'auto-évaluation vous sera remis et une attestation de formation vous sera délivrée et/ou adressée par mail aux établissements.

## Conditions générales de vente

L'institut de formations du Centre Hospitalier Sarthe et Loir se situe 12 rue du Léard à la Flèche 72200. Agréé pour la formation initiale : cursus de formation en soins infirmiers et de la formation aide-soignante, il dispense également de la formation continue pour les partenaires de notre territoire. Certifié Qualiopi depuis décembre 2021.

### OBJET

Les présentes « Conditions Générales de Ventes », s'appliquent à toutes prestations de services proposées par le Prestataire et faisant l'objet d'une demande de la part du Client.

- Le terme « Prestataire » désigne l'institut de formation du Centre Hospitalier du Pôle Santé Sarthe et Loir dont le siège social est situé La chasse du point du jour 72205 La Flèche Cedex, représenté par toute personne habilitée.
- Le terme « Client » désigne la personne morale signataire de convention de formation ou la personne physique signataire de contrat de formation et acceptant les présentes conditions générales.

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

Seule la liste des documents contractuels indiquée ci-dessous prévaut sur tout autre document : La convention de formation contenant : le programme, la convocation et le règlement intérieur adressés au client, le droit à l'image si besoin.

### PRISE EN COMPTE DE LA COMMANDE

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie la convention signée (par transmission électronique ou par courrier). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature de la convention il a bénéficié des informations et conseils suffisants du prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. L'inscription peut être effective 2 semaines avant le début de la formation.

### CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et nets de taxe. Montant net exonéré de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts. L'avis des sommes à payer sera émis directement au Client par la Trésorerie des Hôpitaux conforme à la convention signée et aux prestations réalisées. Il est accompagné de la feuille de présence correspondante. Les règlements sont effectués par chèque ou par virement à réception de l'avis des sommes à payer.

Le règlement du prix de la formation, est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de l'avis des sommes à payer, au comptant, sans escompte à l'ordre de la Trésorerie des Hôpitaux. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

### ANNULATION OU SUSPENSION DE LA PRESTATION

Par le Client :

Toute annulation ou suspension par le Client doit être communiquée par écrit au prestataire (transmission électronique, courrier). En cas de suspension, la prestation pourra reprendre avec l'accord du prestataire dans les conditions fixées par celui-ci. En cas d'absence d'accord, la prestation sera considérée comme annulée et la somme totale de la formation reste due.

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, le Pôle Santé Sarthe et Loir se réserve le droit de facturer 20 % de la somme totale.

#### Par le prestataire :

Dans le cadre de ses prestations de formation, le prestataire est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses participants. Le prestataire ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses participants en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Prestataire, les désastres naturels, les incendies, les épidémies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du prestataire. Le prestataire proposera alors un nouveau planning dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé.

### **EFFECTIFS ET CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SEANCE DE FORMATION**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité et déterminé en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques ou par la réglementation relative à la formation. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Seule la convention dûment renseignée, datée, signée, retournée au prestataire a valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le prestataire peut alors proposer de participer à une autre session planifiée. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés par le prestataire pour assurer la prestation constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle. A ce titre, le client s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents.

### **ATTESTATION DE FORMATION**

A l'issue de la formation, le prestataire transmet une attestation de formation au participant.

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter les conditions du règlement intérieur accessible sur le site internet de l'institut rubrique « formation continue », ou transmis au Client avec la convention pour information aux Participants dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

### **RESPONSABILITÉ**

Le Prestataire exclut toute responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit. Dans l'hypothèse où la responsabilité du Prestataire serait engagée, cette responsabilité serait limitée au montant des droits à percevoir au titre de ladite prestation.

### **CONSERVATION DE DONNÉES INFORMATIQUES ET LIBERTÉS**

Le prestataire recueille pour les besoins de la convention et de la convocation des participants des données à caractère personnel, telles que définies aux termes de l'article 2 de la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Les informations ainsi recueillies font l'objet d'un traitement informatique pouvant également permettre de faire connaître les actualités relatives aux actions de formation du Prestataire au Client.

Le responsable du traitement s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver l'intégrité des données et prévenir toute utilisation abusive de ces dernières. Ils disposent également d'un droit de réclamation auprès de la Cnil.

### **LITIGE**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable avec le nôtre organisme de formation. À défaut, le Tribunal Administratif de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

## Règlement intérieur

Les équipes pédagogique, administrative et d'intendance vous souhaitent la bienvenue à l'institut de formation du Pôle Santé Sarthe et Loir, situé à la Flèche.

Cet institut accueille par promotion, 60 étudiants infirmiers, 50 élèves aides-soignants, et propose de la formation continue aux professionnels du territoire.

Les dispositions du présent règlement ont vocation à s'appliquer à toute personne présente, à quelque titre que ce soit, au sein de l'Institut de Formation, intervenants extérieurs, prestataires de services, invités.

### **Article 1 : généralités**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Ce règlement intérieur doit être connu par chaque stagiaire et consultable lors de chaque formation.

### **Article 2 : Ouverture de l'Institut**

L'institut est ouvert de 8h30 à 17h, un accueil au secrétariat du bâtiment principal est effectif dès votre arrivée afin de vous guider vers les salles réservées pour la formation.

Le centre de documentation de l'institut est ouvert et à disposition des apprenants pendant les heures d'ouverture de l'institut de formation.

Le stationnement s'effectue sur le parking extérieur, commun à la maison de santé, au pôle petite enfance et à l'institut, il est situé rue du petit renard à la Flèche.

### **Article 3 : Restauration**

Le restaurant self-service est à disposition des apprenants, et est ouvert entre 11 h45 et 13 h 30.

Les participants ont la possibilité de déjeuner au restaurant du personnel, après réservation, paiement par carte bancaire ou chèque uniquement.

### **Article 4 : Accès pour personnes à mobilité réduite**

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un référent handicap est disponible pour tout renseignement. Les personnes concernées doivent se faire connaître au secrétariat pour être accompagnées au mieux

### **Article 5 : Comportement général**

Le comportement des personnes (notamment attitude, propos ou tenues) ne doit pas être de nature à :

- Porter atteinte au bon fonctionnement de l'institut de formation,
- créer des perturbations dans le déroulement des enseignements ou des activités,
- porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

D'une manière générale, le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect et de civilité ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

- La ponctualité est indispensable sur l'ensemble de la formation, aussi bien pendant les temps de formation théorique que pendant les temps de formation clinique.
- L'usage du téléphone portable est formellement interdit pendant le temps de formation

### **Article 6 : Secret professionnel**

Les apprenants sont tenus, comme l'ensemble du personnel de l'hôpital, au secret professionnel (Art. 226-13 du Code Pénal – Art. R 4312-5 du texte inclus dans le Code de la Santé Publique).

### **Article 7 : Interdiction de fumer**

Conformément aux dispositions du code de la santé publique, il est interdit de fumer et de vapoter dans tous les lieux fermés et couverts affectés à l'institut de formation et devant les bâtiments de l'institut. Les mégots seront déposés uniquement dans les cendriers extérieurs prévus à cet effet.

### **Article 8 : Interdiction d'introduire et de consommer de l'alcool**

Le Pôle Santé Sarthe et Loir a fait le choix d'être un hôpital sans alcool. Il est donc interdit d'arriver en formation alcoolisé ou de posséder ou consommer de l'alcool.

### **Article 9 : Hygiène et sécurité**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité au sein de l'institut de formation.

Toute personne doit impérativement connaître et respecter les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie (alarme incendie, point de rassemblement et issue de secours) que ce soit dans le bâtiment principal ou dans les locaux annexes. Un appel des personnes présentes sera fait pour assurer une traçabilité de présence.

### **Article 10 : Recommandation sanitaires**

En cas de crise sanitaire ou de de risques spécifiques, les structures s'engagent à partager et faire respecter les procédures en vigueur.

### **Article 11 : Interruption sur un temps de formation continue**

En cas d'absence, l'employeur en informera l'organisme de formation et vis et versa.

### **Article 12 : Emargement**

Un émargement sur vos temps de présence et sur la prise en compte de ce règlement intérieur vous sera demandé à chaque demi-journée.

### **Article 13 : Droit à l'image :**

À votre arrivée ou pendant votre formation, il se peut qu'un formulaire d'exploitation du droit à l'image vous soit demandé.

# Contacts

02 44 71 34 43

[ifsi@pole-pssl.fr](mailto:ifsi@pole-pssl.fr)

---

Pôle Santé Sarthe et Loir  
La Chasse du Point du Jour  
BP 10129 - 72205 Le Bailleul

---

Suivez-nous  

[ch-polesantesartheLoir.fr](http://ch-polesantesartheLoir.fr)



**Hôpitaux  
de Sarthe**

Établissements membres de la direction commune

CH Le Mans | Pôle Santé Sarthe et Loir | CH La Ferté-Bernard |  
CH Saint-Calais | CH Montval-sur-Loir | CH Le Lude



Établissements membres  
du Groupement Hospitalier  
de Territoire de la Sarthe